



## COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 26  
Nombre de votants : 25  
Nombre de présents : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS FÉVRIER A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 29 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :****M. Philippe KELLNER, Maire****Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjointes au Maire****Ginette COCU, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Conseillers Municipaux**

**Pouvoirs :** Jean-Philippe LEBAILLIF (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)  
Pascale CADET (*pouvoir à Mme TELLOTTE*), Alexis CHAMEREAU (*pouvoir à Mr BIANCHI*), Vanessa MIERMON (*pouvoir à Mr LUZI*), Daniel BOULANGER (*pouvoir à Mme COCU*), Nadine FRANCON (*pouvoir à Mme DURA*), Jean ALESI (*pouvoir à Mr BENY*), Sophie GAIME (*pouvoir à Mme DUCROT*), Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme SKORIC*), Vincent JUREDIEU (*pouvoir à Mr VANNIER*)

**Absente :** Graziella ÉBELY**Secrétaire de séance :** Philippe BENY

Formant la majorité des membres en exercice.

**AFFAIRES FINANCIÈRES****2025-03 Subvention 2025 exceptionnelle à l'association « la société communale de chasse de Verneuil-en-Halatte »**

Suite à la divagation de sangliers sur le stade Gérard Level, deux terrains de foot ont été dégradés.

L'association « la société communale de chasse de Verneuil-en-Halatte » vont sécuriser l'accès du stade Gérard Level en y installant une clôture électrique adaptée pour empêcher les sangliers de pénétrer sur celui-ci.

De ce fait, il est proposé d'octroyer à l'association « la société communale de chasse de Verneuil-en-Halatte » une subvention exceptionnelle de 652€ pour l'achat du matériel nécessaire pour l'installation de cette clôture électrique. Celle-ci pourra servir sur d'autres lieux en cas de nécessité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ACCORDE à l'association « Société Communale de chasse de Verneuil-en-Halatte », une subvention exceptionnelle de 652 euros. Pour la mise en place d'une clôture électrique au niveau du stade Gérard Level.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 04 février 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

